



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 3 juillet 2018 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Absence motivée monsieur Alain Lord

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Colette Lord agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

238-07-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y retrancher les points 18, 20, 21 et d'y ajouter le point suivant :

- Acceptation de l'offre de services – Fédération Québécoise des Municipalités – recrutement directeur-général et secrétaire-trésorier;

il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du 24 mai 2018 et de la réunion ordinaire du 4 juin 2018;
3. Projet de rénovation visé par le PIIA – 324, chemin des Pionniers Est;
4. Projet de rénovation visé par le PIIA – 295, chemin des Pionniers Est ;
5. Projet de rénovation visé par le PIIA – 167, chemin des Pionniers Ouest;
6. Projet de rénovation visé par le PIIA – 403, chemin des Pionniers Est;
7. Demande de dérogation mineure – 187, chemin des Pionniers Est;
8. Officialisation – Poste de superviseur par intérim – Usine de production d'eau potable et eaux usées– Monsieur Sofiane Halfaoui;
9. Demande d'aide financière – Renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées selon le plan d'intervention.
10. Autorisation de participation – cours de formation – La gestion financière municipale – Maîtrisez vos dossiers municipaux;
11. Acceptation du programme de santé – Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;
12. Versement d'aide financière – Trans Aide;
13. Sollicitation La Marée Chante;



N° de résolution
ou annotation

14. Demande de soumissions – Vérification comptable et préparation des états financiers;
15. Demande de soumissions – Réalisation de travaux correctifs du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section de la rue Du-Mât;
16. Location d'un photocopieur;
17. Octroi de contrat - Réfection de terrain de tennis – Pavage;
18. Octroi de contrat – Réparation de clôture – Camping Rocher Panet;
19. Autorisation de paiement – Décompte progressif #3 – Mise aux normes des infrastructures d'eau potable;
20. Appui – Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire;
21. Autorisation d'achat – Panneau de distribution conforme – Activités extérieures;
22. Autorisation travaux de réparation – Aerzen Canada – Soupape de sécurité;
23. Acceptation – Démission – Monsieur Guillaume Chrétien-Pelletier – Pompier;
24. Demande – MRC de L'Islet – Modification schéma d'aménagement – Affiche réclame autoroute 20;
25. Adhésion à une garantie Mammouth Platinum de Soprema - Toiture – Nouveau bâtiment – Usine de production d'eau potable;
26. Adoption des comptes et des différents documents financiers;

Municipalité : 364 359.11 \$ Camping Rocher Panet : 13 456.43 \$

27. Correspondances :

Valorization	Remerciement – contribution financière
La Plume D'Oie	Projet de l'acériculture du Patrimoine et Histoire de chez-nous Nos érablières d'hier à aujourd'hui de la MRC de L'Islet et de la MRC de Montmagny
Pavage Scellant Jirico	Suivi de dossier – doléances sur poussière visuelle, auditive
MRC de L'Islet	Avis de conformité au schéma d'aménagement – Règlement 216-2018 Règlement numéro 01-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet relatif à la création d'une nouvelle affectation de villégiature à Saint-Marcel et d'une modification de l'affectation agroforestière à Saint-Omer



N° de résolution
ou annotation

MTQ

Travaux dans les emprises du Ministère

Fermetures de routes pour événements
spéciaux

Installation d'oriflammes, de banderoles et
d'autres éléments décoratifs à l'intérieur
des emprises routières du Ministère

Ministère de la Culture et des
communications

Autorisation à réaliser les actes ou travaux,
conformément aux plans et devis présentés
– Salle des Habitants – Immeuble
patrimonial classé

Fédération Canadienne des
municipalités

Approbation de la demande de financement
relativement au projet : « Évaluation des
risques encourus en raison des aléas du
changement climatique dans le contexte de
la municipalité de L'Islet »

28. Affaires diverses;
29. Période de questions;
30. Levée de la séance.

239-07-2018

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU 24 MAI 2018 ET DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 :**

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 mai 2018 et celui de la réunion ordinaire tenue le 4 juin 2018.

240-07-2018

**PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – 324, CHEMIN DES
PIONNIERS EST – 2^E DEMANDE :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée pour l'immeuble sis au 324, chemin des Pionniers Est dans le but de refaire la toiture, actuellement en bardeaux d'asphalte, par du revêtement en tôle d'acier dans les teintes soient de rouge vif, rouge foncé, rouge tuile ou encore orange international;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé à l'intérieur du périmètre visé par le PIIA;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement en tôle métallique est compatible avec le style architectural et l'âge de la résidence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable dudit comité;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'acquiescer à la demande formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 324, chemin des Pionniers Est et ainsi autoriser l'émission du permis visant le remplacement de la toiture par de la tôle d'acier de couleur rouge foncé, rouge vif, rouge tuile ou orange international.

241-07-2018

PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – 295, CHEMIN DES PIONNIERS EST :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 295, chemin des Pionniers Est dans le but de procéder à des travaux généraux aux murs, fenêtres, balcon y compris des travaux de peinture;

CONSIDÉRANT QUE les différentes couleurs proposées s'agencent entre elles et respectent le style architectural de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés sont traditionnels et présentent une bonne qualité architecturale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de préciser que la cheminée et le larmier à l'avant du toit devront respectivement s'harmoniser avec le toit tel qu'auparavant et être d'une couleur présente sur la façade de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé à l'intérieur du périmètre visé par le PIIA;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser l'émission du permis selon les travaux présentés et ainsi accepter ces derniers en tenant compte toutefois des recommandations faites à l'égard de la cheminée et du larmier à l'avant de la toiture.

242-07-2018

PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – 167, CHEMIN DES PIONNIERS OUEST :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée par les propriétaires de l'immeuble sis au 167, chemin des Pionniers Ouest, et ce, dans le but de remplacer l'enseigne du bâtiment par une enseigne de



N° de résolution
ou annotation

polystyrène fixée par des poteaux de bois teints noirs et vissés dans le sol;

- CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé à l'intérieur du périmètre visé par le PIIA;
- CONSIDÉRANT QUE les composantes de l'enseigne s'harmonisent au style architectural du bâtiment et à son environnement immédiat;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable dudit comité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis suivant :
- accepter le remplacement de l'enseigne et de sa fixation en recommandant toutefois que celle-ci soit légèrement déplacée afin qu'elle soit moins obstruée par les branches d'arbre.

243-07-2018

PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – 403, CHEMIN DES PIONNIERS EST :

- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 403, chemin des Pionniers Est afin de remplacer les portes avant et arrière de la résidence par un modèle de porte avec une fenêtre à guillotine;
- CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé à l'intérieur du périmètre visé par le PIIA;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable dudit comité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis suivant :
- accepter le changement des 2 portes avant et arrière par des portes avec une fenêtre à guillotine.

244-07-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 187, CHEMIN DES PIONNIERS EST :

- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble sis au 187, chemin des Pionniers Est ont formulé une demande de dérogation visant à autoriser l'aménagement d'une clôture dans la cour avant secondaire à une hauteur de 1,8 mètres plutôt que le 1 mètre exigé à cet endroit;
- CONSIDÉRANT QUE ladite clôture aménagée sur le terrain situé à l'intersection de la route du Quai et du chemin des Pionniers Est ne posséderait aucune marge de recul au lieu de la marge de 0,6 mètre de



N° de résolution
ou annotation

l'emprise des voies de circulation exigé par l'article 11.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation a pour objectif d'aménager, pour les propriétaires, une zone d'intimité dans un secteur fort achalandé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la dérogation suivante :

- autoriser la construction d'une clôture dans la ligne séparative de lot à une hauteur de 1,8 mètres dans la cour avant secondaire plutôt que le 1 mètre exigé.

Cette dérogation est toutefois conditionnelle à la signature d'un document de non responsabilité envers la Municipalité de L'Islet.

245-07-2018

OFFICIALISATION – POSTE DE SUPERVISEUR PAR INTÉRIM – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES – MONSIEUR SOFIANE HALFAOUI :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'officialiser le poste de monsieur Sofiane Halfaoui à titre de superviseur par intérim à l'usine de production d'eau potable et l'usine de traitement des eaux usées de la Municipalité de L'Islet.

246-07-2018

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES SELON LE PLAN D'INTERVENTION :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller au siège 4, se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, considérant que son employeur est susceptible d'effectuer des travaux dans le cadre de ce projet.

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler une demande d'aide financière pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts ainsi que la réfection des chaussées pour les 3^e, 4^e, 7^e et 8^e rues, 6^e Avenue Nord et Sud et du chemin de la Petite-Gaspésie, lesquelles sont décrites au plan d'intervention déposé par la firme Arpo Groupe-Conseil en date du 23 octobre 2017.

247-07-2018

AUTORISATION DE PARTICIPATION – COURS DE FORMATION – LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE – MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser messieurs Jean-François Pelletier, maire, Jean Lacerte et Alain Lord, conseillers, à participer aux cours de formation dispensés par la Fédération Québécoise des Municipalités sur « La gestion financière municipale » et un deuxième sous le thème « Maîtrisez vos dossiers municipaux ».

Il est de plus résolu de défrayer, pour la somme de 440 \$, les frais d'inscription de chacun des participants à lesquels s'appliquent un escompte de 25 % à titre de membre de la FQM et s'ajoutent les frais de déplacements et de subsistances s'il y a lieu.

248-07-2018

ACCEPTATION DU PROGRAMME DE SANTÉ – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES :



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

CONSIDÉRANT la présentation, le 29 mars 2018, du programme de santé de la Municipalité de L'Islet par madame Suzanne Bédard, médecin responsable;

CONSIDÉRANT QUE le programme de santé est un élément du programme de prévention prévu dans la *Loi de la santé et de la sécurité au travail* et vise le maintien de la santé des travailleurs en contribuant à éliminer à la source les dangers présents dans l'environnement de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du programme de santé engage la Municipalité à sa mise en application;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le programme de santé de la Municipalité de L'Islet et, par le fait même, d'accepter que les activités proposées soient réalisées selon les échéanciers prévus au programme.

Il est de plus résolu de préciser que chaque personne responsable des différents départements de la municipalité dresse, par priorité, la liste des correctifs à apporter, et ce, afin de prévoir les sommes nécessaires lors du prochain budget.

249-07-2018

VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE – TRANS AIDE :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière de 1 000 \$ à Trans Aide, et ce, en guise de soutien financier au maintien de l'organisme dont la mission est d'offrir à la population de L'Islet-Nord un service d'accompagnement aux personnes qui ne peuvent se déplacer facilement et qui n'ont pas accès à un transport adapté.

250-07-2018

SOLLICITATION LA MARÉE CHANTE :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer, pour la somme de 500 \$, un appui financier aux activités du Chœur de la marée chante.

251-07-2018

DEMANDE DE SOUMISSIONS – VÉRIFICATION COMPTABLE ET PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler, auprès de professionnels en la matière, un appel d'offres pour la vérification comptable et la préparation des états financiers de la Municipalité de L'Islet, et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020.

252-07-2018

DEMANDE DE SOUMISSIONS – RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR UNE SECTION DE LA RUE DU-MÂT :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller au siège 4, se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, compte tenu que son employeur est susceptible d'effectuer des travaux dans le cadre de ce projet.

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler une demande de soumissions pour la réalisation de travaux correctifs au réseau d'aqueduc et d'égout sur une section de la rue Du-mât.

253-07-2018

LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR :



N° de résolution
ou annotation

- CONSIDÉRANT QU' en date du 8 janvier 2002, la Municipalité de L'Islet procédait à l'acquisition d'un photocopieur de marque Canon;
- CONSIDÉRANT QUE le compteur de celui-ci affiche 1 745 501 copies;
- CONSIDÉRANT QUE ce photocopieur agit également d'imprimante pour 7 bureaux;
- CONSIDÉRANT QUE le volume mensuel de copies de couleur noire s'élève à 12 775 et celui couleur à 6 765 et coute respectivement 0.0133 et 0.1071 la copie;
- CONSIDÉRANT la proposition déposée par la compagnie MonBuro à l'égard d'un nouvel appareil;
- CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été formulé à cette fin;
- CONSIDÉRANT le résultat des soumissions obtenues;

DESCRIPTION	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD		KONICA MINOLTA
	CANON IRA-C5560i II	KYOCÉRA TA- 6052ci	KONICA MINOLTA
Location fixe - 60 mois	261.64 \$ / mois	197.62 \$ / mois	156.00 \$ / mois
Contrat service fixe noir - 60 mois	0.0075 \$ / copie 95.81 \$ / mois	0.006 \$ / copie 76.65 \$ / mois	0.0065 \$ / copie 83.04 \$ / mois
Contrat de service fixe couleur – 60 mois	0.0520 \$ / copie 351.78 \$ / mois	0.0500 \$ / copie 338.25 \$ / mois	0.0562 \$ / copie 380.19 \$ / mois
Total location / contrat de service par mois	709.23 \$	612.52 \$	619.23 \$

*Les prix n'incluent pas les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location d'un photocopieur de marque Kyocéra TA – 6052ci, et ce, au tarif mentionné précédemment.

Il est de plus résolu de préciser que ce contrat de service s'applique pour une période de 5 ans.

254-07-2018

OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DE TERRAIN DE TENNIS – PAVAGE :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder, pour la somme de 20 850 \$ plus taxes, à la compagnie Pavage Francoeur le mandat de procéder à la pose de pavage sur le futur terrain de tennis.

Il est de plus résolu de préciser que ce mandat se devra d'être exécuté selon les règles de l'art c'est-à-dire parfaitement à niveau, sans amoncellement d'eau et à la satisfaction entière des représentants municipaux.

255-07-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 – MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 91 802.39 \$ plus taxes, le décompte progressif # 3 présenté par la compagnie



N° de résolution
ou annotation

256-07-2018

Les Excavations Lafontaine inc. et accepté par la firme GBI dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures de l'usine de production d'eau potable.

AUTORISATION TRAVAUX DE RÉPARATION – AERZEN CANADA – SOUPEPE DE SÉCURITÉ :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 546.17 \$ plus taxes, la compagnie Aerzen Canada à effectuer les travaux de réparation de la soupape de sécurité d'un surpresseur de l'usine de traitement des eaux usées.

257-07-2018

ACCEPTATION – DÉMISSION – MONSIEUR GUILLAUME CHRÉTIEN-PELLETIER – POMPIER :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Guillaume Chrétien-Pelletier à titre de pompier temps-partiel au sein de la Municipalité de L'Islet.

258-07-2018

DEMANDE – MRC DE L'ISLET – MODIFICATION SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – AFFICHE RÉCLAME AUTOROUTE 20 :

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet et la Municipalité de L'Islet envisage d'installer, en bordure de l'autoroute 20, un panneau électronique d'information sur le territoire de la municipalité, et ce, afin de promouvoir les attraits touristiques du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet ne permet pas un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a le besoin et la volonté de promouvoir l'accueil des nouveaux résidents, touristes, de nouvelles entreprises ainsi que la possibilité d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports permet, sous certaines conditions, l'installation de panneaux électroniques d'information en bordure de l'autoroute 20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de demander, à la MRC de L'Islet, de procéder à la modification du schéma d'aménagement, et ce, afin d'y permettre l'installation de panneaux-réclames.

259-07-2018

ADHÉSION À UNE GARANTIE MAMMOUTH PLATINUM DE SOPREMA - TOITURE – NOUVEAU BÂTIMENT – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE les sections 1.14 et 1.15 du devis d'architecture relié au projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable stipule une garantie de 10 ans auprès de l'Association des maîtres couvreurs du Québec pour les travaux de recouvrement de toiture du nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la conformité de l'installation des membranes de la toiture, un représentant d'une firme d'inspection indépendante, spécialisée dans le domaine des couvertures, accréditée AMCO, doit être présente pendant toute la durée des travaux, et ce, aux frais de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU' à défaut, par la municipalité de vouloir assumer de tels frais, recommandation est faite de bénéficier au moins de la garantie Platinum de Soprena pour garantir l'exécution des travaux de la toiture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer, pour la somme de 1 000 \$ plus taxes, à une garantie de type « Mammouth platinum de Soprema » laquelle vise à garantir l'exécution des travaux d'installation des membranes sur la toiture du nouveau bâtiment de l'usine de production d'eau potable.

260-07-2018

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 21 juin 2018 pour la somme de 364 359.11 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 13 456.43 \$.

261-07-2018

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RECRUTEMENT DIRECTEUR – GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de services déposée par la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre du processus d'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier; le tout selon les modalités décrites au document déposé en date du 20 juin 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

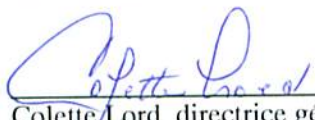
Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

262-07-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 10, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.



Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  _____ maire

Par  _____ directrice générale et secrétaire-trésorière